



formafon

LA nouvelle approche Compétence

FORMATION

FORMAFON

10 rue de la Mairie
Montjean-sur-Loire
49 570 Mauges-sur-Loire
☎ 02 41 74 09 01
www.formafon.com

TECHNICIEN PRÉPARATION ET RÉALISATION D'OUVRAGES ÉLECTRIQUES BÂTIMENT H/F

OBJECTIFS

Cette formation a pour objectif de développer les compétences des salariés ou/et des demandeurs d'emploi dans le domaine de l'électricité bâtiment.

A l'issue de la formation, les candidats seront capables de :

- ✓ Respecter les règles de sécurité et la relation client fournisseur, tant en externe qu'en interne.
- ✓ Savoir intégrer la lecture de plans technique et schémas dans leurs tâches quotidiennes d'électricien.
- ✓ Savoir être autonome dans l'analyse d'une intervention en suivant les conseils de base et les modalités de mise en œuvre (règles et consignes)
- ✓ Pouvoir s'adapter pour des actions sur le site d'un client.
- ✓ Savoir réaliser l'équipement électrique des locaux d'habitation, des locaux tertiaires, en Courant faible

TECHNICIEN PRÉPARATION ET RÉALISATION D'OUVRAGES ÉLECTRIQUES BÂTIMENT H/F

EFFECTIF

- ✓ 8 personnes minimum
- ✓ 12 personnes maximum

DURÉE DE FORMATION

- ✓ 280 heures – 8 semaines – 40 jours

HORAIRES

- ✓ 08h30 à 12h00 // 13h00 à 16h30

LIEU DE LA FORMATION

« Formafon » loue et équipe un local (atelier + salle de cours) dans le bassin d'emploi concerné par ce besoin, au plus proche des individus et des entreprises qui le composent.

PRÉREQUIS

- ✓ Niveau 3 (*anciennement V*)
- ✓ Maîtrise des 4 opérations de calcul
- ✓ Savoir lire et écrire en français
- ✓ Être manuel

VALIDATION DE LA FORMATION

- ✓ CCP 1 du titre professionnel Electricien d'Équipement
- ✓ Habilitation nacelle 3B
- ✓ Habilitation électrique B2V/BR/BC/HOV

PROGRAMME

Module 1

Connaissances en électricité, expérimentations et mesures

28 heures – 4 jours

Module 2

Communication technique

49 heures – 7 jours

Module 3

Réalisation de l'équipement électrique des locaux

- ✓ d'habitation : 105 heures – 15 jours
- ✓ tertiaires : 42 heures – 6 jours
- ✓ courant faible : 21 heures – 3 jours

Module 4

Module complémentaire et réglementaire

35 heures – 5 jours